



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment demander sa voie d'orientation
après la 3^e ?

Dialogue avec le conseil de classe

Se connecter au service en ligne Orientation

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Le compte du représentant légal permet de formuler les choix et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève permet de lire ce que le représentant légal a complété.

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu **Mes services.**

Retrouvez sur le portail **Scolarité Services** toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :



- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail **Scolarité Services** s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu **Mes services.**

**Accès aux services
en ligne dans le
menu Mes services.**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Mes services



Actualités

Bourse de
collège

Orientation



Affectation

Fiche de
renseignements

Message de l'établissement

Sur la page d'accueil de Sclarité services choisir Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des choix définitifs.

La réponse aux propositions d'orientation du conseil de classe pourra être donnée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

Mes services



Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre



Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).


Je formule les choix définitifs d'orientation

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Les étapes sont présentées avec des conseils pour s'informer sur les établissements et les formations envisagées après la 3^e.

Mes services



- Actualités
- Bourse de collège**
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

①

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

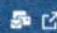
+ Ajouter un choix définitif

Annuler

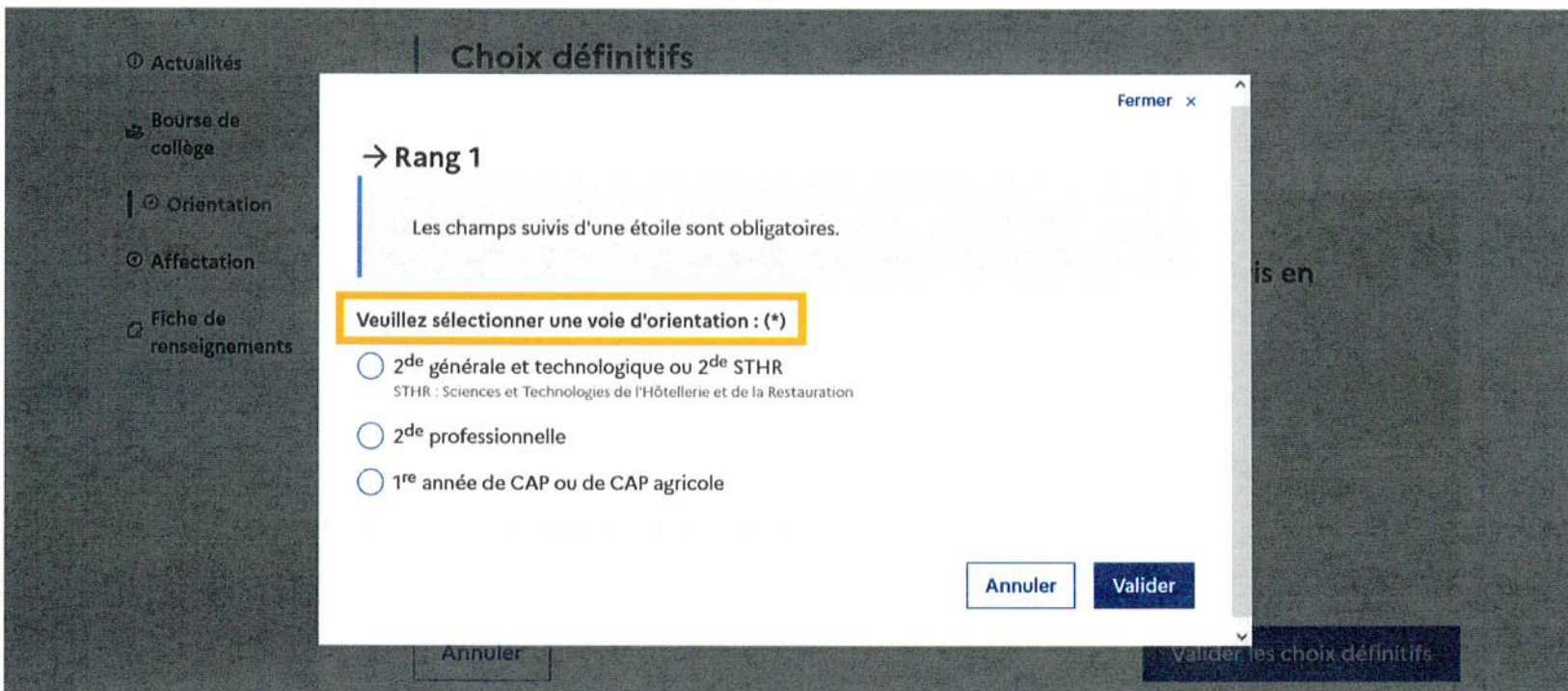
Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Le bouton + Ajouter un choix ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation.



Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Fermer x

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

Valider les demandes d'orientation

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



Rang 1



2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR


+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

Les choix validés sont transmis automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Un courriel avec le récapitulatif des choix validés est transmis à chaque représentant légal.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.

Valider les demandes d'orientation

Mes services 

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitifs.

Vos choix définitifs ont bien été validés
Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service en ligne.

« Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{ème} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Hôtellerie restauration, relation client ou numérique
Statut : apprenti, scolaire

Rang 2
1^{ère} année de CAP ou de CAP agricole
Spécialité : Aéronautique ou boulanger
Statut : apprenti, scolaire

[Modifier les choix définitifs](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

[Je donne mon avis](#) 

Une question, besoin d'aide ? [Assistance](#) 